

SOCIÉTÉ. Les rapports entre l'Église et l'État en France

Les soubresauts d'une conquête de la laïcité d'apaisement

29 DÉCEMBRE: l'Église a inscrit à cette date de son calendrier des saints la mémoire de Thomas Becket, l'archevêque de Canterbury, assassiné en 1170 dans sa cathédrale par quatre chevaliers normands d'Angleterre (dont un Morville, d'une famille originaire du Cotentin) parce qu'il défendait les libertés de l'Église contre le roi Henri II Plantagenêt qui voulait la régenter. Ce fut un véritable choc dans la chrétienté occidentale. C'était l'un des épisodes (sanglant celui-là) des relations difficiles entre le pouvoir spirituel et le pouvoir laïque, l'un et l'autre s'accusant d'ingérence, d'intolérance.

En France, après la période chaotique de la Révolution

En France, avant la Révolution, l'Église était soumise au roi, diffusant aux messes paroissiales, les lois et les décisions royales. En contrepartie, l'État lui cédait le monopole de l'éducation à tous les niveaux et de la santé. À la Révolution, après l'échec de la constitution civile du clergé qui a profondément divisé les catholiques, une politique radicale de déchristianisation s'instaure avec la fin de la royauté, initiée sous la Terreur et continuée au-delà: massacre ou condamnation à mort de religieuses, de prêtres et d'évêques ayant refusé le serment, puis abolition du culte catholique, fermeture des églises, calendrier chrétien supprimé, prénoms révolutionnaires, changement de noms de nombreuses communes, charretées de «suspects» envoyés à la guillotine... En 1801, Bonaparte, qui a compris que sans la paix religieuse, il n'y aurait pas de paix civile, signe un concordat entre le consulat et l'Église, qui est aussi une mesure de contrôle de celle-ci mais qui réinstaure le dialogue avec la papauté. Un texte qui régit sans trop d'accrocs les relations entre les deux signataires jusqu'aux

débuts de la IIIe République après 1870.

L'exception française: laïcisme républicain de combat

Depuis l'arrivée des républicains au pouvoir en 1877, les relations entre l'État et l'Église catholique liés par le concordat de 1801 ne font que se détériorer, au point qu'on a parlé alors de « discordat », le gouvernement mettant logiquement en place sa politique de laïcisation de l'école et des structures hospitalières, ce qui valait des résistances, à quoi répondait la libération de passions contre l'Église jusqu'alors rarement atteintes.

Dans l'affaire Dreyfus en 1902, la position nationaliste, antisémite et antidreyfusarde d'une grande partie des catholiques avait poussé à son comble l'exacerbation anticléricale des républicains dont l'extrême gauche ne demandait pas moins que l'éradiation de l'Église et même du christianisme: un député du Var, Maurice Allard, proclame à la Chambre des députés: « Il y a incompatibilité entre l'Église, le catholicisme ou même le christianisme et tout régime républicain... Aussi je déclare très nettement que je veux poursuivre l'idée de la Convention etachever l'œuvre de déchristianisation de la France. » Il demande que Noël, Pâques, l'Assomption, perdent leur dénomination religieuse et se transforment en fêtes civiques. Un autre député enfonce le clou en disant: « Tant que l'Église n'aura pas entièrement disparu, tant que la laïcisation de la société ne sera pas faite, notre tâche ne sera pas achevée ». Ces positions, l'anticléricalisme du ministre Combes, les expulsions des religieuses et religieux qu'il avait ordonnée, la fermeture de nombreuses écoles catholiques, les agressions à l'encontre du clergé, le blocage de la carrière des officiers qui vont à

la messe, ont laissé des traces indélébiles dans la conscience catholique toujours alertée des risques de résurgence de ce laïcisme de combat, même si les formes sont différentes.

2024, les trois leçons de l'ouverture des JO

Y eut-il l'été 2024 des raisons à la suspicion inquiète des catholiques quant à leur devenir dans la société française?

Lors de l'ouverture des JO, la République française se présentait au monde dans un spectacle à l'exubérante magnificence des grandes fêtes baroques à la Fellini, en y glissant un triple message qui n'avait rien de subliminal:

- en exhibant en multiples exemplaires le mannequin vêtu de rouge d'une Marie-Antoinette guillotinée la tête dans les mains, elle a démontré au monde qu'elle assumait pleinement la violence et le sang dont elle est née.

- en parodiant la Cène, moment fondateur du christianisme, en effaçant de l'affiche officielle des JO la croix qui surmonte le dôme des Invalides, elle a suggéré au monde qu'elle avait vaincu le christianisme, sa vision de l'homme.

- alors la fête pouvait exulter, éclater en une célébration de l'homme nouveau tel que le voulaient les Lumières, d'une nouvelle humanité, justifiée par elle seule, multiculturelle, multigénération, sans limites.

La plupart des spectateurs n'ont vu que l'éblouissante féerie, la magie de la fête. Il y eut toutefois des voix, françaises et étrangères, pour protester.

Blessés par l'outrance, la provocation

Les réactions contre la parodie de la Cène en particulier ont été nombreuses, venant de partout dans le monde, émanant également de personnalités parfois inattendues. Jean-Luc Mélenchon, par exemple, estimait qu'il était inutile de « risquer de blesser les croyants » alors que « nous parlions au monde ce soir-là ». Elon Musk, à l'autre bout de l'échiquier politique, dénonçait un acte « absolument irrespectueux envers les chrétiens ». Dès le lendemain, les évêques de France ont déploré, pour leur part, « des scènes de



Protestation d'un Africain comparant l'original et la parodie, relayée par Africaneews. DR

dérision et de moquerie du christianisme », expliquant que des chrétiens du monde entier avaient été « blessés par l'outrance et la provocation de certaines scènes ». Quelques jours plus tard, le Saint-Siège déplorait à son tour l'offense: « Dans un événement prestigieux où le monde entier se réunit autour de valeurs communes ne devraient pas se trouver des allusions ridiculisant les convictions religieuses de nombreuses personnes. La liberté d'expression, qui, évidemment, n'est pas remise en cause, trouve sa limite dans le respect des autres », ajoute le Vatican dans son texte.

Thomas Jolly, directeur artistique du spectacle, avec la fausse naïveté d'un gamin pris le doigt dans le pot de confiture, avait fait savoir qu'il voulait « envoyer un message d'amour, un message d'inclusion » : si c'était le cas, il était simple d'éviter toute ambiguïté. Mais il ne peut pas avoir agi sans autorisations, sans présenter son scénario au pouvoir en place puisqu'il s'agissait de l'image à donner au monde. Il a forcément été approuvé. « Ce trait n'a rien de nouveau, avait écrit Louis Daufresne, sur Aleteia, dénonçant la « christianophobie » et les profanations d'églises qui s'intensifient. Au fond d'elle-même, toute une culture laïciste naquit dans le sang, les saccages et les profanations de 1793. C'est elle qui dirige aujourd'hui. Pourquoi s'émouvrait-elle de ce qu'elle célébra dès l'origine ? »

C'est le reproche que le pape François fait au modèle français de laïcité, qu'il considère comme ouvrant la voie à une forme d'in-

tolérance.

Laïcité, oui, laïcisme, non

« Je crois que dans certains pays comme en France, cette laïcité a une coloration héritée des Lumières beaucoup trop forte, qui construit un imaginaire collectif dans lequel les religions sont vues comme une sous-culture », regrettait-il dans son livre d'entretien avec Dominique Wolton, Politique et Société, paru en 2017.

Reste que la laïcité, telle que la loi de 1905 l'a voulue, fait consensus aujourd'hui entre les adversaires d'hier. Défendue contre les plus radicaux de l'époque par Aristide Briand, un socialiste, qui avait la vision

d'une laïcité respectueuse, la séparation de l'État et des Églises (communautés catholique, réformée et juive) est une « loi d'équilibre ». « Beaucoup de nos contemporains ne se rendent pas compte de la chance que nous avons et ne regardent guère ce qui se passe ailleurs », écrivait un couple de lecteurs, soulignant « tous les bienfaits de la loi de 1905 aujourd'hui », apportant ce témoignage personnel: « notre expérience de professeurs chrétiens dans l'enseignement public est totalement positive: liberté, tolérance, respect et ouverture. » Mais compte tenu des périodes sombres de notre histoire, faut-il pour autant exclure la vigilance ?

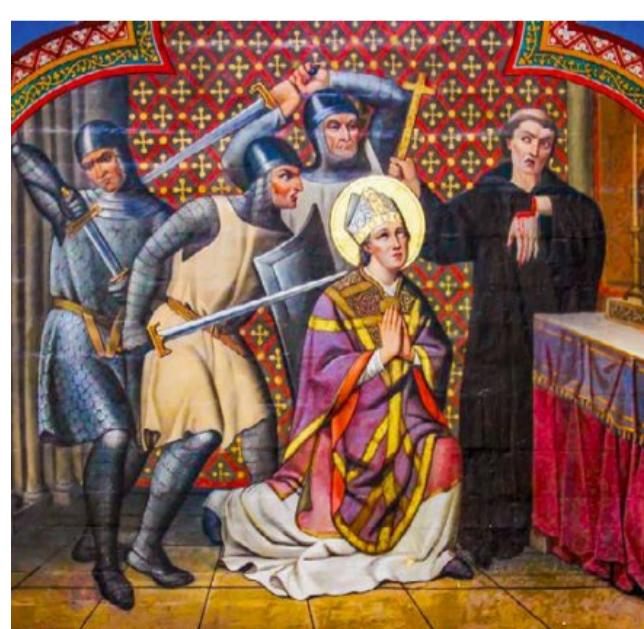
• Jean MARGUERITTE

Billet spirituel

Transmettre l'espérance

Aujourd'hui à 15 h à la cathédrale de Coutances, en communion avec le monde entier, les catholiques de la Manche célébreront l'ouverture d'une année jubilaire placée sous le signe de l'espérance. Mais dans une société déprimée, alors que beaucoup d'entre nous sommes désabusés de l'état du monde que nous laissons à nos enfants, comment vivre et transmettre cette fameuse espérance ?

Tout d'abord, en se redinant que l'espérance ne vient pas de nous. Pour les chrétiens, l'espérance se différencie de l'espoir. L'espoir fait entrevoir des jours meilleurs, en se fondant sur nos propres capacités humaines; et il est bon de redonner de l'espoir et de la confiance à ceux qui n'en ont plus. Mais l'espérance, c'est autre chose. L'espérance est un don de Dieu, une vertu théologale, reçue au baptême, et à cultiver tout au long de la vie, à nourrir avec des témoignages et la parole de Dieu. L'espérance, c'est cette assurance que, quoi qu'il arrive, quelles que soient les tempêtes et les épreuves de notre vie, Dieu est là, Il ne nous lâchera pas. Car nous avons du



« Meurtre de Thomas ». Peinture du XIXe siècle (par Bellerose), sur un mur du transept sud de la cathédrale de Bayeux. Rodolphe CORBIN / Patrimoine Normand

Info diocèse

1^{er} mai 2025, « Toute la Normandie à Pontmain ». Pour célébrer ensemble cette année jubilaire, les six diocèses normands organisent un grand pèlerinage au sanctuaire de Pontmain le 1^{er} mai prochain. Sur le thème « Pèlerins d'espérance », cette journée spirituelle et fraternelle sera marquée par de nombreuses propositions: messe à la basilique; enseignements sur la grâce de Pontmain; parcours jubilaire centré sur la foi, l'espérance et la charité; temps d'adoration; chapelet; sacrement de réconciliation; vêpres; salut du saint sacrement... Venez nombreux. Informations supplémentaires et inscriptions au 0233767085 ou par mail à pelerinages@diocese50.fr

• Bénédicte LUCEREAU
Thérapeute de couples et conseillère conjugale et familiale